

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission ad-hoc chargée d'étudier le Préavis municipal n° 18

« Demande d'un crédit pour la première phase du projet de fusion entre les communes d'Essertine-sur-Rolle, Rolle et Tartegnin »

La Commission composée de :

Mesdames	Lucia Suvà, excusée
	Pascale Vollenweider
	Jasmine Menamkat
	Cécile Rod, Présidente
Messieurs	Arthur Petit, Rapporteur
	Christian Scaiola
	Philippe Rosset, excusé

S'est penchée, en date du 3 juillet 2017 sur le Préavis municipal concernant la demande de crédit pour la première phase du projet de fusion entre les communes d'Essertines-sur-Rolle, Rolle et Tartegnin.

Lors de la séance, M. le Syndic, Denys Jaquet et Mme la Municipale, Monique Choulat-Pugnale, étaient présents pour la communication concernant le préavis.

La Commission remercie les membres de la Municipalité pour leur disponibilité, ainsi que pour la clarté de leurs explications.

Les différentes explications fournies ont convaincu la commission de l'utilité d'un chargé de mission.

La commission apprécie que le choix ait été porté sur une personne de la région.

Les craintes formulées par la commission quant à un éventuel dépassement des coûts ont été rassurées par Monsieur Le syndic qui a expliqué qu'une surveillance sera effectuée et que le montant demandé était une enveloppe globale. Le chargé de mission sera payé à l'heure et effectuera des heures en fonction des besoins. L'objectif étant de rester en-dessous du budget total.

Mais le budget nécessaire sera employé pour obtenir un résultat satisfaisant et mettre toute les chances pour réussir cette fusion.

Monsieur Le Syndic nous a affirmé avoir été reçu par Madame la conseillère d'Etat Béatrice Métraux pour évoquer un nouveau mode de financement cantonal concernant les fusions. Actuellement le financement n'est attribué qu'en cas de réussite, mais il pourrait être modifié pour être attribuer déjà lors de l'étude. Il nous a affirmé pouvoir compter sur l'appui du Canton.

La Commission dans son ensemble a fait remarquer la bonne prise en charge des autres communes soit 150.- /Habitant pour Tartegnin et 90.- / habitant pour Essertines contre seulement 16.- / habitant pour Rolle.

La commission a demandé si une évaluation totale des coûts du processus global avait été réalisée. Monsieur le syndic a évalué selon lui que si nous arrivions à fusionner avec une enveloppe finale de 300'000.- CHF cela serait vraiment une petite enveloppe.

Madame Choulat-Pougnale encourage la commission ainsi que le maximum des membres du Conseil Communal à faire partie des groupes de travail thématiques afin d'être partie prenante dans le processus.

Après une courte délibération, car la commission comprend que nous sommes au début d'un long processus et que refuser ce financement reviendrait à dire non directement ; ce qui irait à l'encontre du premier vote du Conseil Communal, la commission est passée au vote. Le préavis a été accepté par 4 voix en faveur et 1 abstention.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Rolle,

Vu le préavis de la Municipalité 2016-2021 / n° 18

Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

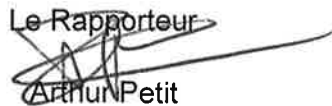
° accorde à la Municipalité un crédit de 100'000.- CHF destiné aux phases 1 à 5 du « Phasage du projet de fusion » annexé, à prélever sur le compte 1010.5620.1 Projet de fusion entre les communes d'Essertines, Rolle et Tartegnin.

° Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 2 ans et imputer cette somme au compte 1010.3314.1 Frais de fusion.

Au nom de la Commission :

La Présidente

Cécile Rod

Le Rapporteur

Arthur Petit

Rolle, le 23 aout 2017